Semaine 39 - Septembre 2012
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

Indemnisation du stage de 1er métier pour les agents de la catégorie C

La délégation ***FO*** DGFiP est vivement intervenue lors du Comité Technique de Réseau du 6 septembre 2012 pour dénoncer une anomalie sur les conditions d'indemnisation des agents de la catégorie C lors du stage de 1er métier.

En effet, les agents de la filière fiscale sont indemnisés sur la base des frais de missions, alors que ceux de la filière gestion publique perçoivent des indemnités de stage (3 taux de base à 9,40 € par jour).

Comment se loger à Clermont-Ferrand ou Noisy-le-Grand avec 28,20 € par jour !

Le différentiel restant à la charge de l'agent est de ce fait très différent selon sa filière d'origine.

Cette situation est d'autant plus anormale que le clivage par filière est totalement artificiel, les stagiaires étant issus du concours commun !

L'Administration s'est engagée à mettre en œuvre très rapidement une solution d'urgence afin de rétablir l'égalité de traitement entre les différents agents.

Un agenda social… banal !

Le 4 septembre 2012, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique recevait l'ensemble des organisations syndicales et des employeurs publics pour leur présenter l'agenda social.

Après une présentation du calendrier des 6 mois à venir et des différents thèmes que nous allons être amenés à discuter, la ministre a donné la parole aux organisations syndicales.

Comme à la conférence sociale, il n'y a eu aucun débat mais une succession de déclarations liminaires.

FO a rappelé son indépendance, son souhait d'un dialogue social constructif et sincère, et l'urgence de faire aboutir nos revendications, en particulier sur :

- **Le pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice,**
- L'abrogation du jour de carence,
- **La suppression du contingentement du 8ème échelon de la catégorie C.**

FO s'est également indignée de l'expérimentation lancée en catimini sur les fusions de crédits (y compris des personnels) des Drections Départementales Iterministérielles (DDI) et de's préfectures. Expérimentation qui a pour but d'adapter les services aux suppressions de postes dans les ministères et missions dits non prioritaires.

A l'issue des différentes interventions, la ministre s'est contentée de dire qu'elle nous avait entendus mais n'a apporté aucune réponse concrète.

Seule la date du 15 octobre a été programmée pour une réunion dont l'objet sera la présentation sur le bilan de la RGPP.

Elle renvoie les revendications sur la rémunération, le jour de carence et l'échelon contingenté à une réunion courant octobre sur l'ensemble de la rémunération.

Nous devrons être vigilants. La ministre, en retardant ses réponses sur des sujets cruciaux, peut vouloir gagner du temps et ainsi arriver à un point de non-retour sur le budget 2013.

FO vous tiendra informés des prochaines avancées et mettra tout en oeuvre faire aboutir nos légitimes revendications.

CHS 2011 et CHORUS

N'en déplaise à certain, c'était bien du fait de CHORUS que certains travaux n'avaient pas été engagés en 2011 !

La preuve!..... Même le Sous-directeur des Politiques sociales et des Conditions de travail l'a écrit dans une lettre au Président de noter CHS.

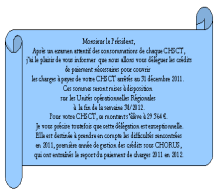
Monsieur le Président,
Après un examen attentif des consommations de chaque CHSCT, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons vous déléguer les crédits de paiement nécessaires pour couvrir les charges à payer de votre CHSCT arrêtés au 31 décembre 2011.
Ces sommes seront mises à disposition sur les Unités opérationnelles Régionales à la fin de la semaine 38/2012.
Pour votre CHSCT, ce montant s'élève à 29 364 €.
Je vous précise toutefois que cette délégation est exceptionnelle. Elle est destinée à prendre en compte les difficultés rencontrées en 2011, première année de gestion des crédits sous CHORUS, qui ont entraînés le report du paiement de charges 2011 en 2012.

Monsieur le Président,

Après un examen attentif des consommations de chaque CHSCT, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons vous déléguer les crédits de paiement nécessaires pour couvrir les charges à payer de votre CHSCT arrêtés au 31 décembre 2011. Ces sommes seront mises à disposition sur les Unités opérationnelles Régionales la fin de la semaine 38/2012.

Pour votre CHSCT, ce montant s'élève à 29 364 €.

Je vous précise toutefois que cette délégation est exceptionnelle. Elle est destinée à prendre en compte les difficultés rencontrées en 2011, première année de gestion des crédits sous CHORUS, qui ont entraînés le report du paiement de charges 2011 en 2012.

Les élus ***FO*** en CHS avaient donc bien raison!

Ça fait quoi d'être désavoué par si-haut ?

L'ARLÉSIENNE ?

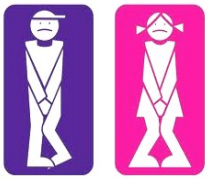

On y croyait pourtant!

Des années que FO revenait sur ce sujet en CT : les WC de la trésorerie de Nantes CHU !On nous avait annoncé que les travaux devaient être réalisés en juin ... on se disait comme quoi, l'obstination finit (*parfois*) par être couronnée de succès ….

Et bien en septembre, toujours pas commencés ... et cerise sur le couvercle des toilettes; il y a en plus, désormais une fuite non réparée !

..... Dernière minute : finalement on nous annonce que les travaux devraient avoir lieu à la mi-novembre....

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -